

BARÈME DES HONORAIRES TTC*

TRANSACTIONS :

Terrain à bâtir:

Prix de vente	Montant (appliqué sur le prix de vente)	A la charge de
Inférieur à 100 000€	10% TTC	Vendeur ou acquéreur
De 100 000€ à 200 000€	8% TTC	Vendeur ou acquéreur
Supérieur à 200 000€	6% TTC	Vendeur ou acquéreur

Immeuble à usage d'habitation :

Prix de vente	Montant (appliqué sur le prix de vente)	A la charge de
Inférieur à 50 000€	10% TTC (forfait minimum de 2 000€TTC)	Vendeur ou acquéreur
De 50 001€ à 80 000€	8%TTC	Vendeur ou acquéreur
De 80 00€ à 120 000€	7%TTC	Vendeur ou acquéreur
De 120 001€ à 200 000€	6%TTC	Vendeur ou acquéreur
Supérieur à 200 000€	5%TTC	Vendeur ou acquéreur

Murs commerciaux :

Prix de vente	Montant (appliqué sur le prix de vente)	A la charge de
Quelque soit le prix de vente	8%TTC	Vendeur ou acquéreur

AVIS DE VALEUR :

Situation	Montant (appliqué sur le prix de vente)	A la charge de
Bien en " local " sur Valberg ou Beuil	Forfait 150€ TTC	Propriétaire
(ou sur devis en fonction de la nature du ou des biens et de la situation géographique)		

* TVA : 20%
 Avril 2017